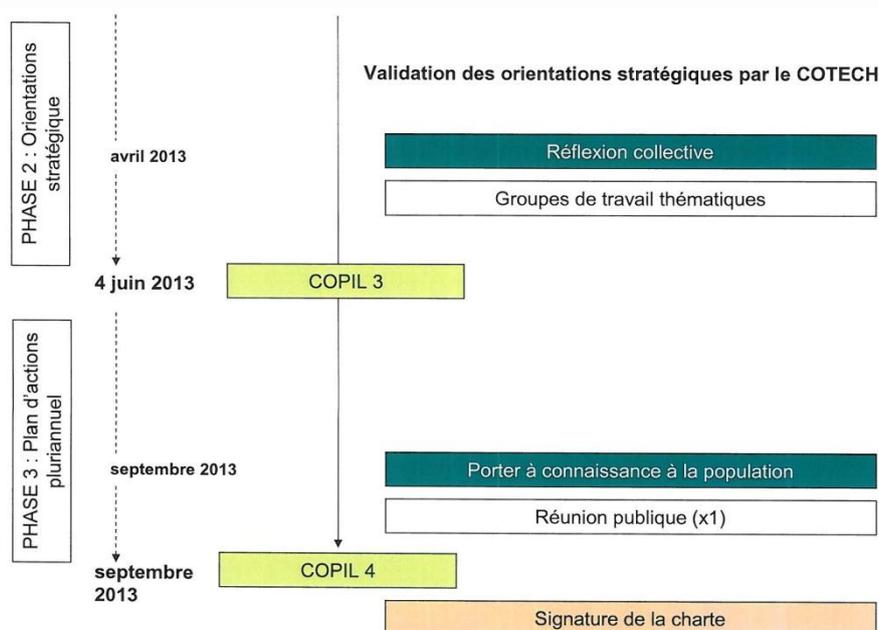
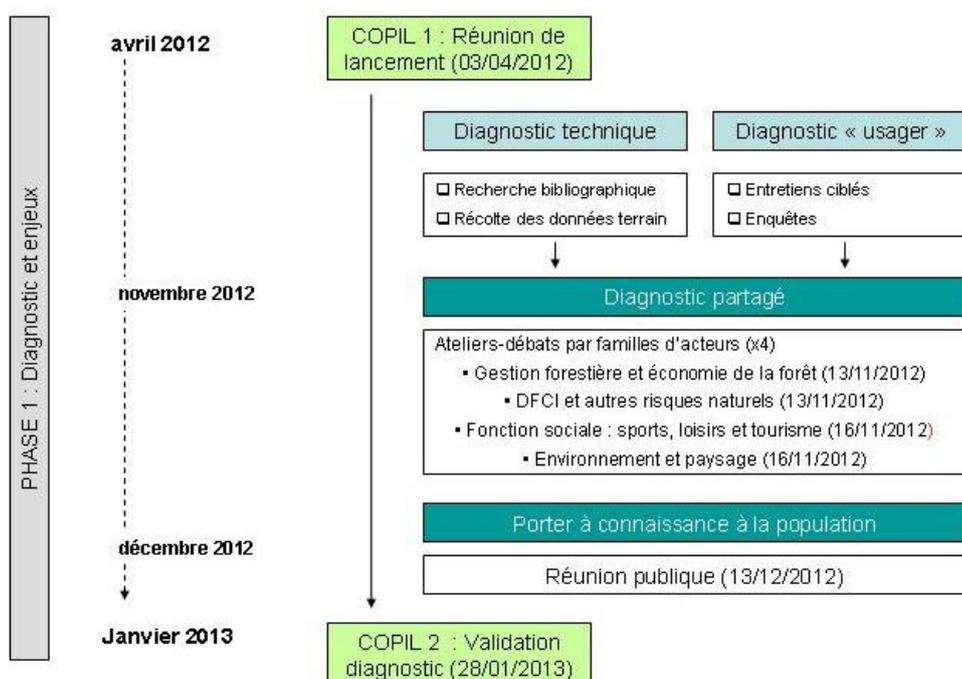


MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

PROGRAMMATION



UNE DÉMARCHE EN TROIS TEMPS

L'élaboration de la Charte forestière compte trois temps forts :

- la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de définir collectivement les enjeux de la forêt ;
- la définition de la stratégie forestière et des actions ;
- la réalisation du plan d'actions pluriannuel.

Chacune de ces trois phases est validée par un comité de pilotage. Parallèlement à l'élaboration du document technique de la charte forestière, des actions "starter" sont mises en place afin de faire vivre la démarche et de la rendre concrète dès le début.

UN DIAGNOSTIC CONCERTÉ...

L'ensemble de la démarche, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la définition des actions, est menée avec le souci de mener une large concertation.

Pour cela des outils ont été développés dès la première phase de l'élaboration de la charte forestière :

- Mise en place d'un site internet www.charte-forestiere-esterel.com et d'une adresse mail cftgrandesterel@gmail.com, avec pour objectif de faire connaître et de faire vivre la démarche en cours, d'en être une vitrine, et de mettre à disposition des acteurs un espace d'expression.

- Réalisation de cinq questionnaires :

- questionnaire "élus" : envoi par mail lors de la prise de contact avec les élus (dans l'objectif d'une rencontre) – 6 retours sur 7 envois ;
- questionnaire "propriétaires forestiers", envoi par courrier sur la base d'un listing établi (300 propriétaires de plus de 3 ha contactés ; 15 retours)
- questionnaire "professionnels de la filière bois", envoi par courrier à 26 structures – 1 retour.
- questionnaire "professionnels du tourisme", envoi par le biais de structures fédératrices de la profession et complément par mail sur la base d'un listing. 7 réponses reçues (1 hébergeur et 6 prestataires de service), mais la majorité des Offices de tourisme et structures référents ont été entendus en entretien individuel et certains professionnels ont répondu aux questionnaires usagers via le site internet.
- questionnaire "usagers de la forêt", questionnaire interactif disponible en ligne sur le site internet, enquête sur le terrain en "face à face", distribution par les agents forestiers dans le massif, envoi complémentaire par mail sur la base d'un listing (associations), diffusion relayée également par les services des mairies. 51 réponses via le site internet + 69
- questionnaires papier remplis via le stagiaire pour plus de 135 personnes contactées.

Les questionnaires ont été conçus pour mieux appréhender le ressenti des usagers et leur offrir la possibilité de s'exprimer librement. Ils ont également permis de réaliser une opération de sensibilisation et de communication sur la démarche de la charte forestière.

En parallèle, une trentaine d'entretiens ciblés ont été réalisés auprès d'acteurs clés du territoire (élus, service de l'Etat, fédération, ...). Ils ont permis de recueillir des informations techniques, des retours d'expériences et de mieux comprendre le rôle de chacun et son articulation avec les autres acteurs.

A l'issue de ce premier travail d'analyse, de concertation et de synthèse, quatre ateliers-débats thématiques ont été organisés, afin de confronter les résultats du diagnostic aux acteurs du territoire. Des représentants de chaque famille d'acteurs ont été invités à tous les ateliers-débats pour faciliter les échanges de points de vue et l'écoute mutuelle.

Ces ateliers-débats portaient sur les thématiques suivantes :

1. Gestion forestière et économie de la forêt (le 13/11/2012 matinée)
2. DFCL et autres risques naturels (le 13/11/2012 après-midi)
3. Fonction sociale : sport, loisirs, tourisme (le 16/11/2012 matinée)
4. Paysage et environnement (le 16/11/2012 après-midi).

Pour clôturer cette première phase de concertation, une réunion publique ouverte à tous a été organisée (13/12/2012). L'objectif était que chaque personne concernée par le territoire puisse avoir accès à l'information et puisse faire

entendre sa voix. Malgré les efforts déployés pour n'oublier aucune structure à travers les précédents moments d'échanges, l'expérience a prouvé l'utilité de cette réunion publique.

Le diagnostic issu de cette importante concertation a été validé lors du comité de pilotage qui s'est réuni à Mandelieu-la-Napoule (28/01/2013).

... DES ORIENTATIONS RÉPONDANT AUX ENJEUX ...

Sur la base des constats établis dans le diagnostic et des enjeux identifiés, il a été possible de définir les orientations stratégiques de cette charte. Elles ont été soumises à l'approbation du comité technique (14/03/2013) par voie électronique et ont constitué le cadre dans lequel le plan d'action s'inscrit. La concertation s'est poursuivie pendant cette phase par la mise en place de trois groupes de travail qui ont été réunis à Bagnols-en-Forêt afin d'arrêter les actions à mener dans cette charte forestière :

- GT A : Gérer les effets de mutation du territoire et prévenir les risques naturels (23/04/2013)
- GT B : Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel (25/04/2013)
- GT C : Partager l'espace forestier du Grand Estérel (25/04/2013)

La trame des actions discutée lors de ces séances de travail collectif a ainsi pu être proposée pour validation formelle lors du troisième comité de pilotage qui s'est tenu à Fréjus (04/06/2013). Ce point marque la fin de la phase de définition des orientations et lance la dernière phase d'élaboration de la charte forestière de territoire Grand Estérel.

... UN PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ POUR INSCRIRE LA CFT DANS L'OPÉRATIONNEL.

Les actions ont ainsi pu être rédigées dans les détails. Pour ce faire, les partenaires directement concernés par leur mise en oeuvre, que ce soit au niveau technique ou au niveau financier, ont été mobilisés ponctuellement pour finaliser leur rédaction. Ce dernier travail en partenariat a permis de finaliser l'élaboration du plan d'actions à la fin de l'année 2013. Il a ainsi pu être présenté au quatrième comité de pilotage qui s'est tenu aux Adrets-de-l'Estérel (18/12/2013). Cette instance décisionnelle, après avoir débattu en séance de la forme et du fond de chaque proposition, a pu valider en bloc ce plan d'actions.

Chaque institution va désormais délibérer au cours du premier trimestre 2014 pour signer formellement la Charte et ainsi entrer dans l'animation de cet outil au service du territoire. Une dernière réunion publique garantira la diffusion de l'information la plus large possible.